

AVIS DE COURSE

REGATE OPEN DA France J22

20 au 22 avril 2019
Port Breton
SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES FONDAMENTALES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
 - 1.2 Les règlements fédéraux,
 - 1.3 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à la classe J22
- 3.1.1 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdrkO6X_--46UKz2n3pwZOzFODHZBLbxGUU2SpslZZF09s3dA/viewform?usp=pp_url

Et en envoyant accompagné les frais d'inscription requis, à Sport Nautique de l'Ouest au plus tard le 17 avril 2019.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de Word Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :

Les frais d'inscription de 50 € devront être libellés à « SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST » et parvenir au club au plus tard le 17 AVRIL 2019.

Voir tableau à la fin.

Un repas - 20 €/personne - sera organisé pour les équipages et accompagnateurs le dimanche 21 avril. Afin de faciliter le travail des organisateurs, il est demandé de compléter le coupon joint et de le retourner au club avec le règlement de leur inscription au plus tard le **17 avril 2019.**

Au-delà un supplément forfaitaire de 40 € sera exigé.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
20 avril 2019	9h30	12h

5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
20 avril 2019	14h	J22
21 avril 2019	10h30	J22
22 avril 2019	10h30	J22

5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après ; 16h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Afficher suivant les prescriptions fédérales
- Disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
info@snonantes.com

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront : **Côtiers** **Construits**
:

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. PLACE AU PORT

RAS

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST
 17 CHEMIN DE PORT BRETON
 44470 CARQUEFOU
 Tél : 02.40.50.81.51
 info@snonantes.com

Fiche de règlement à joindre à votre chèque

OPEN J22 France - 20 au 22 avril 2019	
N° de Voile :	
Inscription équipage	5 0 €
Nb de repas	20 € x ---- €
Chèque à libeller à l'ordre de : Sport Nautique de l'Ouest ou Par virement ; IBAN : FR76 1444 5004 0008 1033 1755 478	----- €